



L'emploi accompagné,

un dispositif d'accompagnement complémentaire spécifique pour l'emploi des personnes en situation de handicap L'emploi accompagné est un concept novateur d'accompagnement vers et dans l'emploi des personnes en situation de handicap, en milieu ordinaire de travail dans le privé et le public. Son objectif est de permettre un soutien des personnes handicapées et de leurs employeurs qui soit souple, adapté à leurs besoins et mobilisable à tout moment du parcours, sans limite de durée.

Porté par l'Etat et financé par l'ARS, l'Agefiph et le FIPHFP, l'Emploi accompagné est un service gratuit pour les personnes et les employeurs.

Qu'est-ce que l'emploi accompagné?

Un dispositif complémentaire aux accompagnements de droit commun (proposés par Pôle Emploi, Cap Emploi, les Missions Locales) pour l'accompagnement des demandeurs d'emploi et salariés en situation de handicap qui rencontrent des difficultés particulières en raison de leur handicap.

Il comporte un accompagnement médico-social et un soutien à l'insertion professionnelle.

A qui s'adresse-t-il?

L'emploi accompagné est envisagé sur le long terme afin de sécuriser et de fluidifier les parcours professionnels.

Pour les personnes en situation de handicap à partir de 16 ans :

- → A la recherche d'un emploi en milieu ordinaire de travail pour les soutenir dans leur recherche d'emploi et leur installation dans le poste ;
- → Déjà en emploi, dans le secteur privé et de la fonction publique.

Les personnes accompagnées peuvent être en fin de parcours scolaire, demandeurs d'emploi ou travailleurs ESAT souhaitant travailler en milieu ordinaire de travail.

Pour les employeurs :

- → Lors de l'installation dans le poste de la personne ;
- → Pour sécuriser durablement le maintien en emploi.

Le dispositif s'adresse à toutes les personnes disposant d'une RQTH délivrée par la MDPH qui sont prêtes à s'engager dans un parcours professionnel et notamment les personnes avec un handicap invisible (handicap psychique, troubles du spectre de l'autisme, troubles du neurodéveloppement ...).

Quelles sont les spécificités de l'Emploi accompagné?

- → Un suivi personnalisé réalisé par un conseiller en Emploi Accompagné (Job coach) qui intervient en lien privilégié avec l'environnement de la personne (logement, soins, tutelle, etc.);
- → Un accompagnement pour une durée indéterminée, dont l'intensité varie (exemple : de 1h par jour à 1h par mois selon les besoins exprimés par la personne ou l'employeur) ;
- → Un accompagnement de la personne, mais aussi de l'employeur et des collègues quand la personne est en poste.



Les bénéfices de l'Emploi accompagné

- → Permettre un accès au marché du travail plus rapide pour des personnes éloignées de l'emploi ;
- → Sécuriser le recrutement et le maintien dans l'Emploi à long terme ;
- → Eviter les incompréhensions avec un collaborateur en poste susceptibles d'impacter la relation de travail ;
- → Limiter les arrêts de travail liés notamment liés à des situations de handicap invisible et lutter contre la désinsertion professionnelle.

Comment le dispositif d'emploi accompagné peut-il être mobilisé ?

Il existe une plateforme emploi accompagné par département qui rassemble un ou plusieurs opérateurs experts et le service public de l'emploi. Un demandeur d'emploi ou un salarié en poste peuvent bénéficier de cet accompagnement sur prescription :

- → Soit de la MDPH du département, sur décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH);
- → Soit de Pôle Emploi, Cap Emploi ou d'une mission locale.

Quand la personne est en poste : l'employeur, son référent handicap, le service de prévention et de santé au travail peuvent lui proposer qu'il sollicite l'emploi accompagné auprès de la MDPH ou de Cap Emploi (axe maintien) pour faciliter le maintien en emploi.

Comment les demandes sont-elles étudiées ?

Les prescripteurs étudient si les besoins de la personne nécessitent un accompagnement spécifique avec l'emploi accompagné, ou si d'autres formes d'accompagnements proposées par le service public de l'emploi peuvent suffire. L'Emploi accompagné est mobilisé en complément des services, aides et prestations existants (Cap emploi, Pôle emploi, dispositifs locaux etc.) pour les personnes qui ne trouvent pas, dans l'offre existante, une réponse adaptée à leur situation.

L'emploi accompagné est soutenu par l'Etat, par l'ARS Grand Est, par l'Agefiph et le FIPHFP.

Plus d'informations sur le site http://destination.emploi-accompagne.fr





Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités







Plateforme Emploi accompagné de la Meurthe-et-Moselle

Présentation

Situé dans les locaux de l'AEIM 54 à Liverdun et dans les locaux de l'UGECAM Nord Est à Nancy, l'Emploi Accompagné permet aux personnes qui ont besoin d'un accompagnement médico-social et professionnel d'obtenir et de conserver un emploi pérenne en milieu ordinaire de travail. Les personnes sont accueillies quel que soit leur statut (ayant ou non une expérience antérieure, salariés en milieu ordinaire, inscrits ou non comme demandeurs d'emploi ou issus du médico-social), sur prescription de la MDPH ou du Service Public de l'Emploi.

L'AEIM accompagne les travailleurs handicapés accueillis dans un ESAT ou dans un IME ayant un projet d'insertion en milieu ordinaire de travail ou rencontrant des difficultés particulières pour sécuriser de façon durable leur parcours en emploi.

L'UGECAM Nord Est propose un accompagnement spécifique pour les personnes évoluant ou souhaitant évoluer en milieu ordinaire et présentant des troubles du spectre autistique, des troubles cognitifs résultant d'une lésion cérébrale acquise ou des troubles psychiques.

Participation des personnes accompagnées

Les services Emploi accompagné de l'AEIM 54 et de l'UGECAM Nord Est disposent d'un collectif de personnes accompagnées qui se réunit régulièrement pour participer à l'organisation du Service Emploi accompagné et échanger des conseils dans un cadre convivial.

Témoignage de personnes accompagnées

66

Intégrez notre groupe agréable et devenez acteur de votre projet professionnel : suivi personnalisé, nouvelles connaissances et compétences seront travaillées et développées.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à nous contacter.



AEIM 54
Jeanne-Marie MOISSON
30 route de Frouard, 54460, LIVERDUN
Téléphone: 06.63.76.55.46
emploiaccompagne@aeim54.fr



UGECAM Nord Est Catherine MOHAR 75 Bd Lobau, 54000 NANCY Téléphone: 03.83.52.98.50 emploi-accompagne.54@ugecam.assurance-maladie.fr



Autre service d'accompagnement de proximité : **Handi54**, 32 Av. Charles de Gaulle, 54425 Pulnoy